

Motivations et remotivations des noms de rues en Wallonie

Martine Willems
Bruxelles (Belgique)

Le thème du colloque, *le nom propre a-t-il un sens ?*, soulève de nombreux problèmes intéressants, notamment théoriques. Mon propos sera, lui, très limité et plutôt pratique : examiner le sens – ou le non-sens – de ces noms de lieux un peu particuliers que sont les noms des voies de communication, les odonymes, dans un espace géolinguistique restreint, la Wallonie, au sens traditionnel en dialectologie c'est-à-dire l'espace gallo-roman d'oïl situé aujourd'hui sur le territoire politique de la Belgique, et sous un angle particulier, celui de la normalisation linguistique, puisque, depuis les années 1970, des dispositions légales prévoient que la Commission royale de toponymie et dialectologie doit être consultée et donner son avis sur les nouvelles dénominations de voies publiques ou leur modification.

Avant d'examiner le problème du sens des noms de rue sous l'angle de la normalisation linguistique, je rappellerai d'abord très brièvement la situation dans une perspective diachronique.

Pendant tout le Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les odonymes se comportent en gros comme les autres toponymes, leur motivation étant en général descriptive, inspirée par le référent ou un élément de celui-ci. Dans les campagnes, ce sont des *pîreûse vôte*, *hierbeuse vôte*, si le chemin est empierré ou non, des *hièrdâ-vôte*, *vôte dès boûs*, *vôte dès mounîs*, selon les usagers qui les empruntent préférentiellement, les troupeaux, les bœufs ou les meuniers, des *âd'neûse vôte*, *vôte du tchêstê*, *vôte dès mwêrts*, *vôte Pirêt*, selon l'endroit où elles mènent, vers les Ardennes, vers le château, vers le cimetière ou chez Piret.

Dans les villes et les endroits urbanisés, les noms de quartiers, de voies, de places, de portes sont aussi des appellations descriptives. Ils sont le fruit de l'usage, ils se sont fixés au fil des siècles, sans l'intervention d'aucune autorité. Ainsi, par exemple à Liège, ils sont inspirés de la topographie des lieux, *Outremeuse*, *l'Île* ; des édifices qui

s'y trouvent, églises ou établissements religieux, *place Saint-Denis*, *rue des Guillemins*; des métiers qui s'y exercent ou des enseignes d'artisans, *quai des Tanneurs*, *rue du Mouton-Blanc*.

Ces odonymes ont pu, comme les autres toponymes, faire l'objet de réinterprétations dès le Moyen Âge. Un des anciens faubourgs de Liège s'appelle *Amercœur*, en wallon *Amécoûr*¹. Étymologiquement, le toponyme est formé d'un nom de personne prédéterminant et du déterminé *cour(t)*, wallon *coûr* « cour, domaine, exploitation agricole » < lat. COHORTE (COHORS, FEW 2, 849b). La forme française actuelle *Amercœur* est attestée dès le Moyen âge dans les documents d'archives. Elle s'explique par une homophonie entre le wallon *coûr* « exploitation agricole » < lat. COHORTE et le wallon *coûr* « cœur » < lat. CORDE (COR FEW 2, 1170a). À partir d'une certaine époque, la francisation de *coûr* a pu s'opérer en *cœur*. Voilà pourquoi aujourd'hui l'entrée du quartier est signalée par un panneau publicitaire : « Bienvenue en Amercœur, le faubourg du cœur » [voir photo 1]. Cet exemple illustre le problème très général du passage d'une langue à une autre, notamment lors de la mise par écrit. Comme l'a bien montré Louis Remacle², la dialectalisation du nord-est de la Gaule est déjà très marquée en 1100. Dès 1100, le wallon est bien individualisé du picard. Et au sein du wallon, le liégeois et le namurois présentent des divergences sensibles. Ces dialectes sont les seules langues parlées par la très grande majorité de la population et c'est dans ces dialectes que se sont constitués les toponymes. Toutefois, dès qu'on écrit en langue vulgaire (et non plus en latin), on écrit dans une langue qui se veut suprarégionale, même si elle est fortement marquée de traits dialectaux. La *scripta* en Wallonie ne se veut pas le reflet du dialecte parlé – celui-ci ne sera pas mis par écrit avant le XVII^e siècle –, mais du français. On assiste donc, depuis qu'il existe des chartes et autres documents administratifs en langue vulgaire d'oïl, depuis l'extrême fin du XII^e siècle, à une francisation des toponymes. Cette francisation peut reposer sur des correspondances régulières : *tchâssêye* ~ *chaussée*, *vêye* ~ *ville*; elle peut parfois n'être qu'un simple habillage graphique : *tchêr* ~ *thier*, *poncê* ~ *ponçay*; et il arrive qu'elle se veuille interprétative et qu'elle se fourvoie, comme dans le cas d'*Amercœur*. On pourrait citer bien d'autres exemples pour montrer comment les usagers cherchent à rendre du sens à des noms ou des parties de noms traditionnels qui ne leur sont plus familiers dans la langue courante.

À la fin du XVIII^e siècle s'ouvre une nouvelle période pour les odonymes, avec l'apparition de noms de rues créés par les autorités et proposés officiellement aux citoyens. À Liège, le premier nom ainsi imposé remonte à 1783 : *rue Velbrück*, du nom du

1 *Amécoûr* : 1053 in curte Amerina (Jean Haust, *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1933, p. 23b); XIII^e siècle Pont d'Amercurt; 1287 Amecourt; 1288 Amercourt; 1288 pont d'Amercoeur, 1404 Amercourt (Théodore Gobert, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège* [1924-1929], Bruxelles, Éditions Culture et Civilisation, 1975-1978, t. 3, p. 59-61); réinterprétation parce que homonyme de wallon *coûr* 'cœur' < lat. CORDE (COR FEW 2, 1170a).

2 Louis Remacle, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, 1992, p. 165-169.

Prince-Évêque en titre. Sous le régime français, on baptise une *place Grétry*. À partir de 1830, le phénomène va aller s'accroissant et la dénomination des voies publiques par les autorités va devenir un principe courant. Ce phénomène est lié aux grands travaux d'urbanisme qui vont transformer les villes à un rythme qui ne permet plus d'attendre qu'un usage spontané s'installe. Les autorités communales, du milieu du XIX^e siècle jusqu'aux années 1980, vont en général recourir préférentiellement à des noms de personnes pour créer les nouvelles dénominations de voies publiques. Le rôle de la toponymie devient alors essentiellement commémoratif plutôt que descriptif. On dénomme de nouvelles rues et, au besoin, on débaptise d'anciennes rues. Ainsi, en 1978, a-t-on débaptisé deux rues dans le prolongement l'une de l'autre au quartier d'Outremeuse à Liège, la rue Pasteur et la rue du Ponçay, pour en faire la rue Georges Simenon, ce qui a entraîné la disparition d'un beau toponyme traditionnel, le wallon *poncê*, diminutif de *pont* (< lat. *PONTICELLUS, FEW 9, 172b).

Ces pratiques ont conduit à certains excès, qui ont amené le législateur à confier à la Commission royale de toponymie et dialectologie (CTD) un droit de regard sur la dénomination officielle des noms de voies publiques. C'est donc à la question du rôle respectif des usagers, des autorités communales et de la CTD dans le choix des odonymes que nous allons nous intéresser, et à l'importance (ou non) du sens dans ce choix. Quelle attitude avoir face aux noms descriptifs, qui parfois ne le sont plus, à la motivation commémorative, aux noms de personnes, qui n'ont pas de sens, aux toponymes disparus, qui n'ont plus de sens, etc. ?

Créée en 1926, la *Commission royale de toponymie et dialectologie* a pour mission de développer et d'encourager l'étude scientifique de la toponymie, et plus largement de l'onomastique, ainsi que de la dialectologie, particulièrement de la Belgique. Elle comprend deux sections, l'une flamande et l'autre wallonne. Elle publie un bulletin annuel, le *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie* (BTD) et une collection de *Mémoires*. Institution scientifique, la Commission assume, en outre, une mission consultative auprès d'un public moins spécialisé. Les administrations publiques et les organismes officiels peuvent bénéficier de ses services pratiques. Les deux sections de la Commission participent, par contrat avec l'Institut géographique national (IGN), à la révision linguistique des noms géographiques sur les planchettes de la carte de la Belgique au 10 000^e. La mission consultative de la section wallonne de la Commission s'est élargie, après la première réforme de l'État, en 1970, au choix et à la forme des noms de voies publiques. Depuis 1972, en Communauté française de Belgique y compris dans la région de Bruxelles-Capitale, les communes sont tenues de demander l'avis de la Section wallonne de la Commission pour les noms de voies et places publiques. Plusieurs centaines de noms sont examinés chaque année. La doctrine suivie par la Section wallonne de la Commission pour rendre ses avis en matière de dénomination des voies publiques figure dans un rapport rédigé en 1981

par un de ses membres les plus éminents, André Goosse, *Rapport concernant la dénomination des voies publiques en région de langue française*³.

Comment les communes choisissent-elles un nouveau nom et que recommande la Commission? Quelle que soit la démarche, remplacement ou création, les recommandations sont les mêmes pour le choix du nouveau nom. Nous examinerons les grands principes recommandés et nous les illustrerons par des cas concrets rencontrés dans les demandes d'avis des communes de la Province de Liège adressées à la CTD, de 2000 à 2010⁴, en choisissant des exemples qui mettent en évidence différents problèmes en rapport avec le sens. On distinguera déterminé et déterminant.

1. Choix du déterminé

Le premier élément des odonymes est en général un appellatif, qui indique la nature du référent. La Commission encourage la variété des déterminés. Beaucoup de communes se contentent du seul appellatif *rue*. L'éventail traditionnel est pourtant relativement large. On peut recommander, pour peu qu'ils correspondent à la réalité des lieux à dénommer, les déterminés *route*, *chaussée*, *boulevard*, *avenue*, *impasse*, *pont*, *allée*, *chemin*, *sentier*, *passage*, *passerelle*, *place*, *parvis*... La Commission encourage le recours à des termes plus marqués régionalement comme *voie*, transposition du terme générique wallon *vôye*, qui est d'un usage beaucoup plus fréquent en français de Belgique que de France, ou *thièr* forme transposée en français régional, d'un terme wallon tout à fait caractéristique, *tiér*, *tchér*, *tchêr* « versant d'une colline, côte assez raide », d'où le sens de « chemin escarpé » (< latin *TERMEN* « tertre, éminence » FEW 13/1 242a), ou encore *vinave* (wallon *vinâve*, altéré de **vih'nâve*, littéralement « (endroit) voisinable, (endroit) où l'on voisine » (dérivé du latin *VICINUS* FEW 14, 416a).

La Commission insiste sur la nécessaire adéquation entre l'objet à dénommer et le nom que l'on veut lui attribuer. Un certain snobisme pousse les autorités à proposer le terme *avenue* là où il n'a pas de raison d'être. La Commission doit alors rappeler le sens du mot. Selon les dictionnaires, une avenue est une « large voie urbaine » (*Petit Robert*), « rue principale, généralement très large, rectiligne, bordée d'arbres, conduisant à un certain point de la ville » (*TLF*).

³ Ce rapport mis à jour a fait l'objet d'une circulaire officielle, circulaire du 1^{er} janvier 1993, qui a été adressée à tous les bourgmestres de Communauté française. Elle contient en outre le texte du décret, un rappel des règles officielles et des instructions précises, à l'intention des administrations communales, sur les démarches à suivre pour modifier une dénomination. Ce document est consultable sur le site de la Commission royale de toponymie et dialectologie à l'adresse suivante : www.toponymie-dialectologie.be/rapport-concernant.html

⁴ Ces courriers sont conservés par les membres de la CTD chargés de rendre les avis, dans l'attente d'être confiés au service des archives de la Région wallonne (qui en fera l'inventaire et leur attribuera des cotes). Dans le présent article, ils seront identifiés simplement par le nom de la commune, suivi du mois et de l'année du courrier, p. ex. Liège (2/2002). À l'heure actuelle, ces indications suffisent à retrouver tout dossier toponymique de la CTD.

On assiste depuis quelques années à un phénomène de mode qui multiplie dans les communes wallonnes les « Clos... », particulièrement dans les lotissements en zone rurale, qui se veulent ou se croient d'un certain standing. Contrairement aux dérivés wallons *clozûres*, *clizâres*, le terme *clos* n'est pas du tout traditionnel chez nous, et l'emploi qu'en font les administrations aujourd'hui est impropre. Le terme *clos*, fréquent dans les régions viticoles pour désigner une terre plantée de vignes et souvent close de murs (en Bourgogne par exemple, le Clos Vougeot), signifie « terrain cultivé et clos de haies, de murs, de fossés » (*Petit Robert*). Les voiries dénommées « Clos... » ne répondent pas à cette définition. Ce sont des lotissements, des maisons groupées autour d'un espace plus ou moins large ouvert sur une voie d'accès. Cet usage récent en Belgique romane du mot *clos* dans ce sens particulier n'a rien de spontané, mais son succès s'explique certainement parce qu'il est sociologiquement valorisant pour les habitants, qui y voient un terme distingué, élégant, pour une réalité rassurante, préservée, à l'abri.

Dans les zones urbaines, c'est une autre mode qui sévit, celle des dénominations du type « Espace... ». Il faut certainement voir là l'influence des milieux commerciaux et publicitaires, qui créent des « espace loisirs », « espace mode », « espace médias » et « espace bien-être » dans les grands magasins et autres centres commerciaux. Le mot *espace* est un appellatif de sens trop vague, comme *lieu* ou *endroit*. Il est à déconseiller comme déterminé en toponymie. Ainsi, à Liège (2/2002), par exemple, les autorités se proposaient de dénommer « une nouvelle place derrière l'Hôtel de Ville. [...] : espace Maigret ». La CTD (février 2002) a estimé que, puisqu'il s'agissait d'une place, mieux valait la dénomination « place Maigret ».

Au sein des odonymes, c'est normalement le déterminé qui reste le plus transparent sémantiquement. Pourtant, on constate un certain nombre de phénomènes qui semblent bien indiquer une perte de sens.

Elle peut être ancienne et semble naturelle lorsque l'appellatif a disparu du lexique et n'est conservé qu'en toponymie. C'est le cas par exemple de *strée* dans *Féronstrée*, à Liège. La forme *strée* est transposée de l'ancien wallon *strêye* « chemin pavé, chaussée, rue » (< latin STRATA FEW 12, 291a). On disait traditionnellement « en Féronstrée », et c'est la forme recommandée par la CTD, mais on entend de plus en plus souvent et on lit dans les annonces et autres publicités « rue Féronstrée », avec *rue* qui vient rendre le sens perdu de voie de communication.

C'est le cas aussi de mots régionaux, qui, comme ils sont calqués du wallon, ne sont plus compris par les générations qui ne pratiquent plus les dialectes. Ainsi les *thièr* sont bien souvent non analysés et le mot *rue* est ajouté devant un nom dorénavant vidé de son sens de « chemin escarpé ». Par exemple : « rue Thier du Ry » à Barchon.

En revanche, certaines séquences littéralement redondantes sont plus étonnantes.

À Verviers, le wallon disait *è crapôrowe*, ce qui a été transposé en « Crapaurue », c'est une rue très ancienne, dont le nom est encore construit selon l'ordre déterminant-déterminé. Dans cette forme, on identifie très clairement le mot *rue*. On entend pourtant de plus en plus souvent dire, non plus « en Crapaurue » mais « rue

Crapaurue », et les plaques de rue qui datent d'époque différentes attestent de cette évolution [voir photos 2 et 3]. De même, on trouve à Blegny une « rue chienrue ». La redondance, sans être littérale, est sémantique dans « rue vieille voie », que l'on peut voir ici dans l'adresse d'une confiserie sur une camionnette [voir photo 4]. On trouve également dans des atlas de rues : *rue Grand'rue* à Forêt, à Cérroux-Mousty, *rue Grand-Route* à Beyne-Heusay et à Flémalle-Haute, *rue Grand Chemin* à Walcourt. Dans les documents annexés à une demande d'avis adressée par la commune de Fléron (2004/3) à la CTD, on trouve une mention « rue sentier de la Houillère ». Nous pourrions multiplier les exemples de ces redondances, que la CTD condamne. Si la plupart d'entre eux semblent bien montrer une perte de sens, le dernier cas, tout à fait récent puisqu'il s'agit d'une demande introduite en 2004, trahit peut-être un autre phénomène : tout se passe comme si le mot *rue* était en train de devenir une sorte de marque obligatoire des odonymes.

En consultant la liste des noms des rues de certaines communes, on constate que de nombreux noms ont été ainsi créés artificiellement en juxtaposant *rue* et un ancien nom de lieu-dit qui auparavant fonctionnait seul. À Liège, on peut lire sur les plaques « rue pied-du-pont des Arches », là où on disait « au pied du pont des arches », « rue fond crahay », là où on disait « en fond crahay », « rue fosse aux raines », là où on disait « en fosse aux raines ». À Soumagne, il semble qu'on ait systématiquement ajouté le mot *rue* devant toutes les dénominations, même celles dont le sens était encore perceptible : rue Baudrihay, rue Matefosse, rue Sonkeu, rue Campagne, rue Bois l'Evêque, rue Valeureux Champs. Dans ce dernier cas, le terme « champs » est pourtant tout à fait identifiable. Pourquoi, puisque la nature du lieu dans le village de Cerexhe s'y prête, ne pas s'en tenir au lieu-dit « À Valeureux Champs » ? Et si on veut vraiment ajouter le mot *rue*, il faudrait à tout le moins veiller à la correction syntaxique et introduire le déterminant par une préposition : « rue de Valeureux Champs ». Les propositions de dénominations mal construites se multiplient⁵, c'est pourtant une pratique regrettable.

Ce phénomène de juxtaposition du mot *rue* devant des dénominations traditionnelles a été considérablement aggravé par les formulaires de remplissage automatique, qui portent presque toujours la mention préinscrite et non supprimable « rue », par les atlas de rues, par les cartes informatisées, *mappy* et autres, ainsi que par les systèmes de GPS, dont nous ignorons toujours quelles sont les sources toponymiques et comment ils alimentent leurs produits.

D'autre part, une influence du langage commercial et des constructions calquées de l'anglais qu'il véhicule n'est pas à exclure. Ainsi, dans l'exemple suivant : à Liège, dans le quartier de Longdoz, a été créé un important complexe destiné à accueillir une

⁵ On pourrait citer bien d'autres exemples. En voici quelques-uns dans les propositions de dénominations introduites devant la CTD ces dernières années : *rue Maison Rouge* à Awans (6/2008), *rue Barronerie* et *rue Pré Clamin*, à Aywaille (12/2001); *rue Fond des Golettes*, *rue Trou du Bois*, *rue Clos Nolupré*, à Comblain-au-Pont (3/2006); *rue Gare de Momalle* à Fexhe-Slins (8/2003); *rue Triche Madeleine* et *rue Verger de la Tour* à Verlaine (7/2007 et 10/2009) (Verlaine 7/2007); *rue Chant du Coq* à Héron (10/2004), etc.

galerie de commerces et les nouveaux bâtiments de la RTBF (Radio Télévision Belge Francophone), baptisé « la Médiacité ». Les autorités communales, à la demande des promoteurs – le détail a son importance –, ont proposé à la CTD (Liège 6/2009) comme adresse officielle pour les commerces « Passage Médiacité-Longdoz », alors que la syntaxe eût exigé « Passage de la Médiacité de Longdoz », ou plus simplement « Passage de la Médiacité », ou encore « Médiacité de Longdoz » comme les noms existants « quai de Longdoz » et « pont de Longdoz ».

Cette tendance est assez générale. Même si elle est le fruit de différents facteurs qui se combinent, elle semble indiquer un changement de statut du déterminant qui est de plus en plus traité comme un nom propre, un élément qui n'a plus de sens ou dont le sens importe peu pour son fonctionnement.

Examinons maintenant la deuxième partie des odonymes, les déterminants.

2. Choix du déterminant

Pour le choix du déterminant, la Commission de Toponymie recommande de donner la préférence à des noms qui appartiennent à la tradition. Lorsqu'on crée une nouvelle rue, le choix d'un lieu-dit de l'endroit ou du voisinage immédiat est particulièrement indiqué⁶. Ce lieu-dit peut être emprunté aux archives ou aux documents cadastraux. Des problèmes peuvent surgir quand les propositions faites à la CTD viennent des cadastres ou de l'Atlas des chemins vicinaux⁷. Levés par des personnes étrangères à nos régions, ignorant généralement nos dialectes, ils sont remplis d'erreurs grossières à partir de formes wallonnes qui n'ont pas été comprises. Il faut donc examiner très attentivement les formes tirées de ces sources pour ne pas entériner dans les noms de rues des cacographies ou autres monstres linguistiques. Un exemple parmi beaucoup d'autres : les autorités communales de Juprelle (6/2006) ont proposé pour une rue à dénommer dans le village de Fexhe-Slins : « rue derrière Corps-de-Mont ». Que vient faire le mot *corps* dans ce toponyme et quel sens pourrait-il avoir ? En réalité, la forme proposée représente une mauvaise interprétation d'une forme wallonne qui devait être *cwèr de mont*. La signification du mot wallon *cwèr* est 'bout, coin, angle' (< lat. CORNU, FEW 2, 1198b). Le toponyme désignait donc un endroit situé au bout,

6 Beaucoup de communes ont bien compris que les noms de rue pouvaient devenir une sorte de réservoir toponymique. De nombreux noms de lieux-dits traditionnels sont amenés à disparaître (parce que notre mode de vie change, parce que les villages sont de plus en plus urbanisés et parce que les vieux qui désignaient encore les endroits du village par leur nom traditionnel en wallon meurent...). Reprendre ces noms traditionnels dans les noms de nouvelles rues est une manière de les sauver et de mettre en valeur notre patrimoine toponymique. On leur donne une seconde vie. Il reste que l'on peut s'interroger sur la légitimité d'une telle démarche. La normalisation linguistique en toponymie peut-elle décider du caractère conservatoire, quasi muséal des noms de rues ? Quel est le sens de ces noms motivés par un désir de préserver un patrimoine ? La question mériterait d'être débattue avec des acteurs de la normalisation linguistique d'autres régions francophones.

7 Notamment le cadastre de Marie-Thérèse pour le Duché de Luxembourg, la carte des Pays-Bas autrichiens de Ferraris, le cadastre français (période française 1795-1815), le cadastre hollandais (1815-1830), le cadastre primitif belge (1834), l'Atlas des chemins vicinaux (ca 1841-1845), l'atlas cadastral parcellaire de Popp (1842-1879).

à l'extrémité d'un lieu-dit *Mont*. Au XIX^e siècle, les employés du cadastre, étrangers à la région et connaissant mal le wallon, ont francisé en prenant *cwèr* « bout » pour son homonyme *cwèr* « corps » et ont créé une expression qui n'a aucun sens.

À défaut de noms traditionnels, la Commission considère qu'on doit préférer en second lieu les noms descriptifs, basés sur une caractéristique de la rue : le lieu vers lequel elle se dirige, les bâtiments importants qui la bordent, la végétation particulière qu'on trouve aux abords, etc. C'est ainsi que sont justifiées des demandes comme celles de la commune de Wasseiges (1/2005), qui propose deux dénominations dans le village de Meeffe, une « *rue d'Hemptinne* : cette rue porte depuis toujours cette dénomination officielle. Elle mène au village d'Hemptinne » et un « *chemin des Coquelicots* : cette rue n'est pas entièrement carrossable... elle se prolonge par un chemin agricole dont les fossés sont envahis par les coquelicots tout l'été ».

Il arrive qu'un nom proposé n'ait que l'apparence d'un nom descriptif. La CTD déconseille les noms faussement descriptifs dans la mesure où ils pourraient être une source d'erreur dans l'orientation des usagers. Le cas s'est présenté avec la commune de Juprelle (4/2007), qui se proposait de dénommer une nouvelle voirie à Fexhe-Slins « *rue de la Justice de Paix* », pour conserver le souvenir du siège de l'institution judiciaire fermé quelques années auparavant. Cette proposition n'a pas été approuvée par la CTD ; certaines personnes auraient pu chercher en vain une institution qui n'existe plus, sans compter que le bâtiment qui l'avait abritée ne se trouve pas à l'endroit de la nouvelle voirie.

À l'inverse de ces dénominations faussement descriptives proposées officiellement, on assiste parfois à la création par les usagers de noms référentiels qui se substituent spontanément aux noms officiels. À Liège, une voie rapide sort de la ville au sud pour conduire vers l'autoroute des Ardennes, c'est un long boulevard, bordé de commerces, comme on en trouve dans toutes les villes aujourd'hui. En réalité il s'agit de trois tronçons qui portent des noms – officiels – différents : le *boulevard Frankignoul*, du nom du Liégeois inventeur des pieux de fondation, mieux connus sous le nom de pieux Franki, le *boulevard de Froidmont*, du nom de l'ancien hameau, situé autrefois hors de la ville, et le *boulevard de Douai*, du nom de la ville française, qui, après la seconde guerre mondiale, avait baptisé une de ses artères *boulevard de Liège* en remerciement à la ville belge (des enfants de Douai avaient été accueillis par des familles liégeoises pendant la guerre) et à laquelle Liège a en quelque sorte rendu la politesse dans les années 1950. Cette voie de circulation est nommée par les Liégeois depuis les années 1980 *boulevard de l'Automobile* parce que la plupart des grandes marques (Renault, Opel, Toyota, Citroën, Ford, Peugeot, BMW, Land Rover...) y avaient ouvert une concession avec de grandes salles d'exposition. Ce nom est tellement bien entré dans l'usage qu'on le trouve dans des annonces publicitaires ou dans des itinéraires sur la toile. La publicité visant à l'efficacité, elle ne s'embarrasse pas du caractère officiel des dénominations. Ce nom se maintient aujourd'hui alors même

que depuis quelques années suite à la crise, nombre de ces garages ont été remplacés par d'autres commerces (matelas, enfants, décoration, etc.). L'avenir nous dira s'il va se cristalliser et se maintenir.

Un autre phénomène intéressant est le cas de noms descriptifs, qui le restent, mais avec un transfert remotivant. Ce type d'évolution est en quelque sorte un indice de la nature fondamentale de la dénomination toponymique, qui serait descriptive. Il montre aussi que le principe généralement à l'œuvre dans l'interprétation des toponymes est la recherche d'un référent.

L'exemple du « boulevard Saucy » à Liège va dans ce sens. Le toponyme urbain wallon *è sâci* désignait un endroit où il y avait des saules (dérivé du latin SALIX, FEW 11, 101b), entre des bras de la Meuse, réalité totalement imperceptible aujourd'hui. Depuis 1869, y est établie une école d'enseignement secondaire, aujourd'hui un athénée. On dit *je vais à Saucy, j'ai fait mes études à Saucy*. Beaucoup de jeunes pensent que le boulevard s'est appelé « boulevard Saucy » parce que s'y trouvait un athénée qui s'appelait « l'athénée Saucy ». Le référent qui a motivé la dénomination n'est plus présent, mais le fonctionnement du nom reste descriptif grâce à un transfert métonymique.

Dans d'autres cas, le référent est toujours présent, mais il n'est plus connu comme tel. L'ancien couvent des frères mineurs à Liège est à l'origine du nom de la rue où il était situé : « rue des Mineurs ». Le bâtiment existe toujours, mais il abrite depuis bientôt un siècle le Musée de la Vie Wallonne. Comme le lien entre le nom et le référent est brisé et qu'en outre l'ordre des Mineurs n'existe plus à Liège, l'odonyme s'est vidé de son sens. Les Liégeois l'ont remotivé parce qu'en français, un autre sens était disponible, en réalité celui d'un autre mot, les *mineurs* des houilleries, réalité qui s'inscrit dans le passé industriel liégeois de manière beaucoup plus nette et sensible pour nos contemporains.

Le troisième domaine auquel la CTD recommande de puiser pour créer des noms de rues est celui de l'histoire et du folklore de la localité. Les autorités communales puisent volontiers à cette source : noms d'activités traditionnelles disparues, d'anciens métiers, de charbonnages, de veines, de confréries etc. Des difficultés peuvent surgir quant à la forme de ces noms. En effet, certaines communes proposent des dénominations wallonnes. La CTD rappelle alors que la langue administrative de la Wallonie est le français et qu'il faut donner la forme française comme dénomination officielle. Les plaques indicatrices peuvent porter la forme dialectale en dessous de la dénomination française. Lorsque le nom wallon proposé n'a pas d'équivalent français, il arrive qu'il soit accepté. À Ciplet (Braives 11/2007) a été créée une « allée des Ramonîs », avec le mot wallon *ramonî* « fabricant de balais » (dérivé du wallon *ramon* « balai de rameaux »). La forme de ce mot wallon ne heurte pas trop les habitudes françaises et le sens du mot wallon doit être encore perceptible dans la région de Ciplet puisque cet ancien métier typique a été mis à l'honneur par une confrérie folklorique. En

revanche, la CTD n'a pas marqué son accord sur la proposition de la ville de Liège (11/2004) d'une *rue des cotch'trèsses* à Wandre. La forme wallonne *cotch'trèsses*, qui se prononce [cotchtchè] avec une séquence [tchtr] pratiquement imprononçable pour des gens qui ne parlent pas le wallon couramment – ce qui est aujourd'hui le cas de la majorité de la population –, est si mal connue que le courrier adressé à la CTD ne comportait que des formes erronées, « cotcherèsses » et « cotch'erèsses », qui ne correspondent à aucun mot wallon. Ceci montrait assez que ce terme faisait difficulté et allait être systématiquement estropié. Quant au sens, quel Liégeois sait encore sans consulter un dictionnaire que les *cotch'trèsses* sont ces femmes qui allaient *cotch'ter*, qui allaient ramasser des morceaux de houille, *cotchète* (< KOCKE, FEW 16, 340a) au pied des terrils ?

Dernière, mais non la moindre, source d'inspiration pour les autorités qui créent des noms de rue, les noms de personnes. De manière générale, la Commission estime qu'il faut freiner le recours aux noms de personnalités politiques, qui appauvrit voire défigure la toponymie traditionnelle. Dans certaines communes, le principe selon lequel la fonction première d'un nom de lieu n'est pas de rendre hommage à des personnalités doit être constamment rappelé. L'usage honorifique des noms de rues est une démarche politique. La CTD n'a pas à prendre parti dans ce domaine. Néanmoins, son rôle patrimonial peut l'obliger à réagir, particulièrement lorsque la démarche honorifique s'exerce au détriment de la toponymie traditionnelle. Ainsi quand le Conseil communal d'Anthisnes du 16 juillet 2008, suite à la libération d'Ingrid Betancourt le 2 juillet, a décidé de débaptiser la *rue de l'Hôtel de Ville* – soulignons que cet odonyme correspond à la fonction première des noms de rues puisqu'il est descriptif et permet de localiser aisément l'hôtel de ville – pour la rebaptiser *rue Ingrid Betancourt* « en reconnaissance officielle de son combat pour la démocratie dans son pays » et « considérant qu'Anthisnes a été la première commune belge à adopter la motion de soutien envers Madame Betancourt », la CTD a rendu un avis négatif (Anthisnes 10/2008⁸).

La question du sens des noms de rue dont le déterminant est un nom de personne ne se pose pas, on ne peut pas dire que ces noms ont un sens. Ce sont des signifiants qui permettent d'identifier un référent parmi d'autres. Ce qui est important ce n'est pas le sens du nom, mais le sens de la démarche. Le fait de choisir un nom de personnes n'est pas en soi incompatible avec une démarche toponymique. Notre toponymie traditionnelle est pleine de noms de lieux qui ont été formés avec des noms de personnes : *Gérardsart*, *Robertmont*, *Gérouville*..., mais de manière générale, le nom de personnes avait un lien avec le référent : *Gérardsart* tire son nom du fait que

8 La CTD n'accepte pas les noms de personnalités vivantes, sauf si ce sont des chefs d'État. S'il s'agit de personnes décédées depuis plusieurs dizaines d'années – le délai était de 50 ans, mais la CTD envisage de le ramener à 20 ou 25 ans –, encore connues, admirées, considérées comme des modèles, il n'y a pas d'objection. Pour les personnalités décédées depuis moins longtemps, il faut s'assurer qu'elles méritent de voir leur nom rappelé aux générations futures. Le temps est parfois nécessaire pour décanter la valeur d'une personnalité, surtout si elle est locale, pour mesurer son rôle historique, l'impact de son activité politique, sociale, scientifique, culturelle ou artistique.

c'était un endroit essarté appartenant à ou exploité par Gérard. Aujourd'hui, lorsqu'on choisit un nom de personne comme déterminant pour créer un odonyme, le référent n'intervient plus dans le phénomène de désignation. Sauf exception (dans le cas où on veut donner à une rue le nom d'un personnage célèbre qui y est né ou qui y a vécu⁹), il n'y a aucun lien référentiel, ni aucun rapport sémantique, entre X et la « rue X ». L'activité dénommante est dégagée, libérée du référent, si bien que différents acteurs cherchent à se l'approprier : les autorités communales, et à travers elles les différentes tendances politiques ; les particuliers¹⁰, pour des motifs très variables, des plus nobles aux plus intéressés ; des groupes de citoyens : association d'anciens combattants, ligue des femmes¹¹, sociétés folkloriques, etc. Chacun donne un sens à sa démarche, mais elle est toujours honorifique et jamais toponymique.

Les odonymes formés avec un nom propre de personne connaissent eux aussi divers phénomènes liés au besoin de rendre du sens. C'est le cas lorsqu'un nom de personne est réinterprété comme un nom commun.

En 1857 a été créée une rue à Liège qu'on a nommée « rue de Pitteurs » en l'honneur d'un bienfaiteur de l'hospice des incurables. Aujourd'hui, tous les Liégeois, ou presque, disent *rue des Pitteurs*. Cet usage est tellement bien implanté que c'est la forme qui figure sur l'abribus au bout de cette rue [voir photo 5]. Comment expliquer cette modification du sens et du nom ? Jean-Théodore de Pitteurs (1711-1778), avocat, bienfaiteur de l'hospice des incurables est aujourd'hui un illustre inconnu. Or, en wallon et en français dialectal, il existe un verbe *piter* qui signifie « donner des coups de pied » et un substantif wallon dérivé de ce verbe, *piteû* « celui qui *pite* ». Sur l'équivalence phonétique français *-eur* ~ wallon *-eû*, « Pitteurs » nom propre de personne a été interprété comme l'équivalent du wallon *piteû*, d'où la modification de la particule du nom propre en article défini contracté introduisant un substantif « pitteurs », senti comme la transposition en français régional du mot wallon. On a donc là un phénomène inconscient de rapprochement paronymique qui rend du sens à une dénomination qui n'en avait plus ou qui n'en avait pas.

Dans ses recommandations pour le choix des déterminants, la CTD conseille d'éviter les noms qui pourraient légitimement paraître déplaisants aux futurs habitants. Les usagers ne peuvent pas trouver déplaisant qu'un nom auquel ils attribuent un sens.

9 Par exemple « rue Georges Simenon » à Liège, anciennement « rue Pasteur », où la famille Simenon a habité quelques années durant l'enfance de Georges.

10 Par exemple, dans ce courrier de la commune de Wanze (5/2004) : « Une de nos administrées nous a fait part de son souhait qu'une rue de l'entité porte le nom de son père, décédé le 19.06.1940, en France, durant la dernière guerre [...] ».

11 Durant l'année 2006, plusieurs courriers nous sont parvenus proposant la même dénomination : « rue Marie Popelin ». Les communes de Wallonie avaient été sollicitées par le *Conseil des femmes francophones* et la *Ligue d'action laïque* pour l'attribution de cette dénomination en l'honneur de Marie Popelin (1846-1913), première femme docteur en droit de l'université libre de Bruxelles (1888) et cofondatrice de la Ligue belge du droit des femmes (1892) et du Conseil national des femmes belges (1905).

Or, cette perception du sens, ou d'un sens, est malaisée à appréhender, et le caractère déplaisant d'un odonyme est un élément difficile à évaluer et qui peut donner lieu à des considérations étonnantes, souvent liées à la méconnaissance de la toponymie traditionnelle.

La commune de Comblain-au-Pont (2007/6) craignant¹² de donner à une nouvelle rue le nom « voie des morts », transposition d'une forme wallonne *vôye dès mwérts*, appellation tout à fait traditionnelle dans les villages pour le chemin qui conduit au cimetière, propose la dénomination « Voie des Anciens ». Cette dénomination ne se justifie pas ; en français, *ancien* n'a pas le sens de « mort », et si on ne respecte pas l'appellation traditionnelle, mieux vaut en choisir une toute autre.

À Chaudfontaine (9/2008), pour dénommer un nouveau tronçon de voirie dans le prolongement de la rue des Muguetts à Beaufays, la société immobilière qui construit le lotissement propose la dénomination « Clos du Fond des Croix » en référence au toponyme ancien de l'endroit « Fond des Croix ». Le Collège échevinal rejette cette proposition de dénomination « estimant cette appellation trop *sinistre* » et « attendu qu'une des appellations populaires du muguet est *grilletts* décide à l'unanimité de proposer comme nom de la nouvelle voirie *rue des Grilletts* ». L'attitude du Collège échevinal étonne doublement. D'abord parce qu'on ne perçoit pas en quoi le toponyme traditionnel « Fond des Croix », qui s'appliquait à des prés et des terres cultivées formant un vallon, au nord-ouest du village, entre la croix du Savoyard et la croix Michel¹³ est sinistre ? Ensuite parce que le mot *grillet* est totalement inconnu dans nos régions, tant en wallon qu'en français. C'est certes, comme le Collège le signale « une des appellations populaires » du muguet, mais spécifique à la région de Lyon (voir FEW 16, 59a GRILLEN). Elle est totalement opaque pour des Liégeois, qui pourraient même se demander comment la prononcer : [grilè] ou [griyè] ? Où ces responsables politiques ont-ils trouvé ce mot ? Probablement pas dans le FEW... Mais si on tape « muguet » sur Google, la première proposition qui apparaît est l'article « Muguet de mai » de Wikipédia, dans lequel on trouve un paragraphe « Noms vernaculaires », où l'on peut lire : clochette des bois, grelot, grillet, lys de mai, lys des vallées, amourette, gazon de Parnasse, larmes de sainte Marie. La CTD a refusé la proposition de Chaudfontaine.

Pour terminer, nous évoquerons deux cas un peu anecdotiques mais qui ne manquent pas de poser des questions sur le sens des noms de rues.

Le premier est celui d'un nouveau quartier de Wanze (10/2009), où pour nommer les rues, le Collège communal a proposé les dénominations « rue des Œillets », « rue de la Lanterne », « rue des Murmures » et « rue de l'Aurore ». Toponymes

12 Voici une des remarques faites par les habitants : « si je devais acquérir un immeuble situé “Voye des Mwérts”, rien que le nom de cette rue me ferait renoncer au projet ! Il y a certainement moyen de trouver un nom quelque peu plus poétique ou historique ».

13 *fond dès creûs* : 1774 Le Fond de Croix ; 1774 dans les fonds de la Croix (Jean Lejeune, Edmond Jacquemotte et Edouard Monseur, « Glossaire toponymique de la commune de Beaufays », dans *Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, 1910, t. 52, p. 223).

transparents ? Descriptifs ? Magritte aurait dit « ceci n'est pas... ». Ce sont là quatre titres de tableaux de Paul Delvaux, les deux premiers faisant référence à des œuvres cédées à la commune de Wanze, où se situe le village natal du peintre, Antheit.

Le deuxième cas est une démarche étonnante, elle aussi, celle qui a conduit une commune à proposer pour une nouvelle voirie une dénomination à partir d'un terme dont on sait que le sens n'est pas connu. Dans un nouveau lotissement à Modave (2009/5) ont été créées trois rues et un chemin piétonnier publics. Pour le chemin piétonnier, qui n'est pas bordé d'habitations – c'est important de le souligner, aucun habitant n'aura donc son adresse dans ce chemin –, les autorités communales ont proposé la dénomination « chemin du Petit Rhinolophe », avec la justification suivante : « nous souhaitons faire un clin d'œil à cette espèce de chauve-souris protégée laquelle est localisée dans un périmètre de 5 kilomètres sis autour du Château des Comtes de Marchin. Nous espérons éveiller la curiosité de nos administrés par ce choix et les sensibiliser à la présence de cet animal (en voie de disparition) sur notre commune. » Cette démarche sympathique n'a été acceptée que parce qu'il n'y avait aucune habitation prévue à cet endroit – on imagine aisément les difficultés que rencontraient les habitants de cette rue à chaque fois qu'ils devraient transmettre leur adresse oralement à quelqu'un chargé de la transcrire. Elle montre en tout cas, comment le sens revient là où on ne l'attend pas.

Annexes

Photo 1



Martine Willems

Photo 2



Photo 3



Photo 4

Rue vieille Voie, 13/3
4670 Mortier
Gsm 0475 93 91 95

Photo 5



